MISSION D'AMENAGEMENT DU SENEGAL

NOUVELLES PROPOSITIONS
POUR
L'AMENAGEMENT DU FLEUVE SENEGAL

CHAPITRE 0

INSTRUCTIONS MINISTERIELLES
ET
REPONSE DU GOUVERNEUR

JUIN 195

MISSION D'AMENAGEMENT DU SENEGAL

-I-

NOUVELLES PROPOSITIONS POUR L'AMENAGEMENT DU FLEUVE SENEGAL

CHAPITRE 0

INSTRUCTIONS MINISTERIELLES ET REPONSE DU GOUVERNEUR

TABLE DES MATIERES

	PAGES
- EXTRAITS DE LA LETTRE DU MINISTRE DE LA F.O.M. AU HAUT-COMMISSAIRE.- (N°9620 AE/PLAN 3, du 17 Septembre 1953, relative à l'aménagement de la Vallée du Sénégal)	I à IV
- LETTRE DU GOUVERNEUR DU SENEGAL AU HAUT-COMMISSAIRE.- (N°2530 TP/M.A.S., du 29 Décembre 1953, relative aux propositions pour l'étude de l'aménagement du Fleuve Sénégal)	V à XII
- LETTRE DU MINISTRE DE LA F.O.M. AU HAUT-COMMISSAIRE.- (N°1053 EE/PLAN 3, du 7 Février 1955, relative aux Etudes pour l'aménagement du Sénégal.)	XIII à XIX
- LETTRE DU MINISTRE DE LA F.O.M. AU HAUT-COMMISSAIRE.- (N°865 TP/4, du 14 Février 1955, relative aux Etudes de la M.A.S.)	XV à XVIII
- LETTRE DU HAUT-COMMISSAIRE AU GOUVERNEUR DU SENEGAL.- (N°3250 TP/H, du 14 Mars 1955, relative à l'aménagement du Fleuve Sénégal)	XIX à XX
- LETTRE DU GOUVERNEUR DU SENEGAL AU HAUT-COMMISSAIRE.- (N°1547 TP/M.A.S., du 25 Juin 1955, relative aux Propositions pour l'aménagement du Fleuve Sénégal)	XXI à XXX
- REMARQUE PRELIMINAIRE.- du Chef de la M.A.S.	XXXI à XXXIII
- LETTRE DU GOUVERNEUR DE LA MAURITANIE AU HAUT-COMMISSAIRE.- (N°732 du 29 Juin 1955 relative aux propositions pour l'aménagement du Fleuve Sénégal)	XXXIV à XXXVI
- AVIS DU SERVICE D'AGRICULTURE DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL.- AGR (lettre n°1592/du 28 - 6 - 1955)	XXXVII

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
Direction des Affaires Economiques et du Plan - S/Direction du Plan - (3ème Bureau)

N° 9620 AE/PLAN 3

Vos lettres 2999, 4546 et 6316/TP des 7 Avril, 26 Mai et 15 Juillet 1953.
Mon télégramme du 7 Mai 1953

Paris, le 17 Septembre 1953

Objet: Aménagement de la Vallée du Sénégal

LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

à

Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE de la République en A.O.F.

DAKAR

.....

.....

o
o.o

Certes, l'aménagement de la Vallée du Sénégal, par l'ampleur et la diversité des perspectives qu'il offre, demeure à condition qu'il soit rentable un élément important des projets de développement à long terme des Territoires du Sénégal, du Soudan et de la Mauritanie.

Il est cependant à craindre que l'aménagement de la Vallée du Sénégal, si l'on cédait à une conception trop hardie, n'exige une concentration sur cette région de moyens financiers considérables. Dès lors, les ressources que la Métropole et les Territoires peuvent consacrer aux investissements étant limitées, il faudrait renoncer à d'autres réalisations, plus modestes, mais en définitive plus rentables et plus immédiatement exploitables et qui, plus réparties, pourraient intéresser de plus nombreuses collectivités.

Cet aspect du problème a d'ailleurs tout particulièrement retenu l'attention du Comité Directeur du FIDES

et celui-ci, comme vous en avez été informé, a manifesté à plusieurs reprises le désir que soient, dans l'immédiat, abandonnées les études détaillées de projets grandioses portant - évidemment dans le cadre du canevas d'ensemble imposé par les constantes naturelles de la Vallée - sur des questions dont la connaissance répond à une necessité reconnue, ou sur des travaux qui pourraient être exécutés rapidement et apporteraient une amélioration sensible à l'économie locale.

Ainsi, l'étude de l'aménagement du Sénégal devrait comporter deux éléments:

- l'un consisterait en un programme d'études très sommaires d'aménagement général, sans que soient entreprises de nouvelles reconnaissances coûteuses correspondant par exemple à des études détaillées d'ouvrages représentant des investissements hors de nos possibilités actuelles;
- l'autre comporterait, au contraire, quelques dossiers d'étude très précis portant, soit sur la poursuite d'études générales: hydrologie, climatologie, pédologie, de la Vallée du Sénégal et de ses affluents, soit sur des projets d'aménagements particuliers concernant des ouvrages ou des zones susceptibles d'être réalisés isolément, dans le cadre de l'aménagement d'ensemble dont le coût de réalisation serait limité et dont la rentabilité devrait être nettement démontrée.

Il conviendrait de ne passer au deuxième groupe d'études qu'après que le programme n'en ait soumis pour approbation dans le cadre du plan général d'aménagement qui devra également m'être adressé.

Il importe donc avant tout, qu'un programme précis d'études, inspiré de cet esprit, soit établi par vos Services techniques, en tenant compte des renseignements que les études de ces dernières années n'ont pas manqué de leur apporter et, qu'après avoir fait l'objet d'un examen attentif du point de vue économique, il soit transmis au Département, qui pourra ainsi avoir une opinion informée sur l'utilité et l'urgence des études envisagées.

Bien entendu, le coût de ce programme devra faire l'objet d'une évaluation aussi exacte que possible.

Ce programme reste à établir, ce n'est pas en effet le rapport très général que vous m'avez transmis par votre

600
4
2400

lettre 6316/TP du 15 Juillet dernier, qui répond à ce que le Département souhaite recevoir: ce document ne définit pas d'une manière précise et détaillée la nature et le coût des études que l'on se propose de poursuivre. Il traite plutôt de l'organisation et du coût d'un service d'études que de la détermination du programme de ces études.

Il devra, en outre, être précédé d'un inventaire des connaissances actuellement acquises, ainsi que d'un bilan financier portant, d'une part sur les dépenses engagées et réglées au titre des études réalisées directement par l'Administration, d'autre part sur celles résultant des différents contrats et notamment de la convention U.H.E.A.

Il y aurait grand intérêt à ce que programme et bilan soient adressés le plus tôt possible au Département.

°
°.°

Cette connaissance précise du programme d'études et du bilan est en effet indispensable pour aborder, à nouveau devant le Comité Directeur du FIDES, non seulement la question de l'annulation des 80 millions d'autorisations d'engagement, que l'on peut considérer aujourd'hui comme dépassée, mais celle, beaucoup plus importante, des blocages auxquels il a été procédé les 23 et 28 Juillet dernier et qui portent, non seulement, sur une partie des crédits de paiement inscrits aux programmes anciens mais également sur la totalité des dotations figurant au nouveau plan.

.....

.....

°
°.°

En conclusion, le Département serait disposé à donner son accord à la poursuite progressive des études d'aménagement de la Vallée du Sénégal sous réserve qu'elles puissent être conduites dans le cadre d'un programme comportant des stades successifs et la possibilité de se limiter à quelques projets nettement localisés et économiquement viables.

En fonction des besoins de financement de ce programme, la question de l'annulation des 80 millions d'autorisations d'engagement et des blocages opérés les 23 et 28 Juillet dernier pourra être reprise devant le Grand Conseil et devant le Comité Directeur du FIDES et un accord d'autant plus facilement obtenu que le programme établi par l'Administration locale sera mieux justifié.

pour le Ministre et par délégation
Le Conseiller Technique

signé: TORRE

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'A.O.F.
TERRITOIRE DU SENEGAL
TRAVAUX PUBLICS

MISSION D'AMENAGEMENT DU SENEGAL

N° 2530 TP/MAS

Saint-Louis, le 29 Décembre 1953

Objet: Propositions pour l'étude de l'aménagement du Fleuve Sénégal.

LE GOUVERNEUR p.i. du SENEGAL
Officier de la Légion d'Honneur

à

Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE de la REPUBLIQUE
GOUVERNEUR GENERAL DE L'A.O.F.
Commandeur de la Légion d'Honneur

Par lettre n° 1566 SE/PLAN en date du 5 Septembre 1953, vous m'informiez que dans sa séance du 23 Juillet 1953 le Comité Directeur du FIDES avait procédé au blocage de 31,5 Millions C.F.A. de crédit d'engagement sur l'ancien programme, et de 30 Millions C.F.A. de crédit d'engagement sur le nouveau programme, "afin de marquer sa volonté d'être saisi d'un programme d'études bien établi".

Vous m'annonciez des précisions sur la constitution du dossier susceptible de donner satisfaction au Comité Directeur du FIDES.

°
°.°

Ces précisions ont été développées dans la Dépêche Ministérielle n° 9620 AE/PLAN 3 du 17 Septembre 1953.

Reconnaissant l'importance, soulignée par vous dans une dépêche antérieure, des études d'aménagement de la Vallée pour le développement du Sénégal, de la Mauritanie

et du Soudan, la Dépêche Ministérielle mettait en garde contre des conceptions trop hardies, exigeant une concentration de moyens financiers considérables que la conjoncture actuelle ne permet pas d'envisager.

L'accent, dans le cadre d'un canevas d'ensemble, devait porter "sur des travaux qui pourraient être exécutés rapidement et apporteraient une amélioration sensible à l'économie locale".

La Dépêche Ministérielle précisait que "l'étude de l'aménagement du Sénégal devrait comporter deux éléments :

"- l'un consisterait en un programme d'études très sommaire
" d'aménagement général, sans que soient entreprises de
" nouvelles reconnaissances coûteuses correspondant par
" exemple à des études détaillées d'ouvrages représentant
" des investissements hors de nos possibilités actuelles;

"- l'autre comporterait, au contraire, quelques dossiers
" d'études très précis portant, soit sur la poursuite
" d'études générales: hydrologie, climatologie, pédologie
" de la Vallée du Sénégal et de ses affluents, soit sur des
" projets d'aménagements particuliers concernant des
" ouvrages ou des zones susceptibles d'être réalisée isolé-
" ment, dans le cadre de l'aménagement d'ensemble dont le
" coût de réalisation serait limité et dont la rentabilité
" devrait être nettement démontrée".

°
° °

S'inspirant de ces recommandations, le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre vise à dresser un programme d'études précis.

I.- Une étude rapide de la géographie physique et humaine attire l'attention sur les possibilités agricoles de la zône d'inondation comprise entre Bakel et Saint-Louis. On peut distinguer dans cette zône, la "Vallée" entre Bakel et Dagana, à densité de peuplement élevée (30 habitants au km2)

et le "Delta" vide d'habitants (1 habitant au km2).

Cette zône est parcourue par un Fleuve puissant, mais dont le régime est très irrégulier, tant dans le cours de l'année, que d'une année à l'autre. L'absence d'eau en saison sèche, l'irrégularité de la crue entraînent une stagnation économique causée, d'une part par l'irrégularité des récoltes qui varient de 4 à 10 et sont insuffisantes pour nourrir les populations 5 années sur 10, d'autre part par un régime de circulation essentiellement saisonnier.

L'aménagement d'un tel fleuve peut être une source de richesse importante pour les populations riveraines et les Territoires qu'il traverse. Et depuis de nombreuses années il a attiré l'attention des pouvoirs publics.

Les études de ces dernières années permettent de penser, d'une part que le potentiel hydroélectrique qui est important ne présente pas des possibilités d'utilisation commercialement intéressantes et, d'autre part que les besoins de la navigation fluviale sont la conséquence d'un développement économique à créer.

Par contre, l'existence de 400.000 à 500.000 ha. de bonnes terres irrigables et cultivables "dont la richesse rappelle celle des bonnes terres à blé de France" ouvre des perspectives séduisantes.

°
° °

II.- Ces perspectives, d'ailleurs, correspondent aux objectifs du nouveau Plan Quadriennal et aux préoccupations, non seulement des autorités responsables de la Métropole, mais des instances internationales, qui se penchent sur les problèmes économiques et sociaux que posent les pays sous développés :

1) développer la production qui assure la pleine utilisation de l'infrastructure;

2) atteindre directement et rapidement la masse de façon à assurer l'augmentation du niveau de vie;

3) faire reculer le spectre des famines et assurer le pain quotidien avant de procéder au développement de cultures industrielles d'exportation, d'ailleurs en général spéculatives.

Partant de l'homme qui est à la racine et l'objet final de tout aménagement, dans le cadre des impératifs qui viennent d'être définis, l'aménagement projeté visera successivement :

1° - à assurer l'équilibre vivrier de la Vallée où la disette règne 5 années sur 10;

2° - à assurer le développement économique de la Vallée, développement qui assurera l'équilibre des charges entraînées par les investissements projetés;

3° - à assurer l'équilibre vivrier du Sénégal qui pour 20% dépend des importations (100.000 tonnes d'importation de céréales pour une consommation de 500.000 tonnes);

4° - à assuer l'équilibre économique du Sénégal dont l'économie est basée uniquement sur la monoculture et dont le revenu est insuffisant pour maintenir le niveau social déjà atteint. Une mauvaise récolte d'arachides ou des cours anormalement bas imposent un soutien massif de la Métropole, sous peine de difficultés politiques ou sociales graves;

5° - en développant les cultures industrielles d'exportation pour lesquelles la France est tributaire de l'étranger, à réaliser un développement s'intégrant dans l'économie de l'Union Française.

Le projet présenté tient compte des impératifs imposés :

1° - par le facteur humain qui impose une progressivité dans la réalisation. Tout développement agricole ne peut être que progressif et s'adapter à l'évolution de la société existante, à sa capacité de transformation technique.

2° - par le facteur financier. L'irrégularité des financements résultant de la conjoncture, l'impératif de la rentabilité imposent également une progressivité dans la réalisation.

3°- La nécessité d'une évolution parallèle dans les divers domaines de l'activité de l'homme et des diverses cellules sociales qui constituent le milieu.

Toutes ces considérations amènent à poser cinq critères auxquels doivent répondre les aménagements envisagés.

- I - Partir du système de production et des systèmes de culture existants et les développer.
- II- Possibilités de réalisations fractionnées, chaque étape et chaque stade étant techniquement indépendant du suivant.
- III- Possibilités de réalisations fractionnées, chaque étape et chaque stade étant financièrement indépendant du suivant.
- IV- Aménagements d'ampleur aussi limitée que possible et de rentabilité immédiate.
- V - Aménagements s'intégrant dans un plan d'ensemble. Ne pas sacrifier l'avenir au présent et des possibilités importantes à un profit immédiat.

°
°.°

III.- Les propositions d'aménagement proprement dites posent le principe d'actions préliminaires conditionnant la mise en valeur. Ce sont essentiellement:

- la lutte anti-aviaire qui est le problème agricole le plus aigu qui se pose actuellement dans la Vallée.
- l'étude systématique d'un certain nombre de cultures qui seront appelées à diversifier et à augmenter la production de la Vallée.

Toute une série d'aménagements de faible importance, à l'échelle du Génie Rural, pouvant être entrepris en tout état de cause, sont ensuite mentionnés.

5°- La nécessité d'une évolution parallèle dans les divers domaines de l'activité de l'homme et des diverses cellules sociales qui constituent le milieu.

Toutes ces considérations amènent à poser cinq critères, auxquels doivent répondre les aménagements envisagés.

- I - Partir du système de production et des systèmes de culture existants et les développer.

- II- Possibilités de réalisations fractionnées, chaque étape et chaque stade étant techniquement indépendant du suivant.

- III- Possibilités de réalisations fractionnées, chaque étape et chaque stade étant financièrement indépendant du suivant.

- IV- Aménagements d'ampleur aussi limitée que possible et de rentabilité immédiate.

- V - Aménagements s'intégrant dans un plan d'ensemble. Ne pas sacrifier l'avenir au présent et des possibilités importantes à un profit immédiat.

°
°.°

III.- Les propositions d'aménagement proprement dites posent le principe d'actions préliminaires conditionnant la mise en valeur. Ce sont essentiellement:

- la lutte anti-aviaire qui est le problème agricole le plus aigu qui se pose actuellement dans la Vallée.

- l'étude systématique d'un certain nombre de cultures qui seront appelées à diversifier et à augmenter la production de la Vallée.

Toute une série d'aménagements de faible importance, à l'échelle du Génie Rural, pouvant être entrepris en tout état de cause, sont ensuite mentionnés.

Le rapport aborde enfin le problème de l'aménagement hydraulique qui distingue les périmètres suivants:

- la Vallée
- le Delta
- le lac R'Kiz

Pour la Vallée et le Lac R'Kiz, l'idée de base consiste dans un premier temps à chercher une maîtrise du niveau minimum de la crue.

Ce stade a été appelé celui de la "Submersion Maîtrisée". Il peut être réalisé par une série d'ouvrages transversaux indépendants et dont le coût unitaire est de l'ordre du milliard.

Techniquement le système a pour effet de transformer les crues faibles et catastrophiques en bonnes crues moyennes et les crues moyennes en crues fortes. Economiquement, il permettra un excédent exportable de 30.000 tonnes de mil en moyenne par an dont la commercialisation représente 900 Millions CFA dont 300 Millions reviendront au producteur et 126 iront dans les Caisses des Collectivités Publiques.

Socialement, et c'est peut-être son effet le plus important, il supprimera complètement les disettes dans la Vallée.

Ce stade permettra d'accroître les superficies cultivées chaque année dans le cadre de la culture traditionnelle. La production supplémentaire possible semble assurer la rentabilité du système et cette rentabilité est immédiate car il est manifeste que les populations de la Vallée manquent de terre.

Le deuxième stade, à réaliser dans un avenir plus lointain permettra, grâce à un ou plusieurs réservoirs dans le Haut-Bassin d'adapter étroitement le cycle hydraulique au cycle cultural.

Enfin, le troisième stade est celui de l'objectif final des cultures irriguées.

Pour le Delta, le problème se pose dans des conditions différentes. Comme l'ont noté diverses missions, le Delta présente, d'une part un potentiel de richesse considérables, tandis d'autre part se trouve être, du fait de sa situation démographique, la terre d'élection pour le développement de grandes entreprises agricoles mécanisées en cultures irriguées (riz, coton, cultures maraîchères).

L'étude pédologique qui est terminée permet de fixer à 85.000 hectares les superficies cultivables.

Dans l'hypothèse la plus défavorable de rendement, la production escomptée peut atteindre facilement 3 Milliards CFA au stade de la production. D'ores et déjà le lac de Guiers peut permettre l'extension du périmètre de Richard-Toll à 15.000 ha et le barrage-digue de Dagana, estimé à un Milliard, et rentrant par ailleurs dans le système d'aménagement de la Vallée, peut permettre la mise en valeur de 45.000 Hectares. La mise en valeur des 40.000 derniers hectares devra attendre la création d'un barrage-réservoir dans le Haut-Bassin.

Telles sont les idées directrices principales qui ont guidé dans l'élaboration de ces propositions et telles sont les lignes générales de l'aménagement proposé, s'inspirant étroitement des directives de la Dépêche Ministérielle citée ci-dessus.

IV.- Le programme d'études propose une première étape à réaliser en deux ans et s'élevant à 160 Millions.

Ce crédit reste dans les limites des crédits disponibles sur le premier plan et prévus sur le deuxième plan, compte-tenu de la liquidation de l'U.H.E.A, et sous réserve que les blocages des 23 et 28 Juillet du Comité Directeur du FIDES soient levés.

Le programme prévoit cependant que l'étalement du programme d'études du deuxième Plan Quadriennal est ramené à deux années pour permettre éventuellement avant la fin de ce Plan l'inscription d'ouvrages et d'aménagements qui auront pu

recueillir l'adhésion des Autorités responsables.

Vous n'êtes pas sans savoir l'intérêt que portent les Assemblées à la réalisation de ce projet qui touche directement l'économie, non seulement du Sénégal, mais de la Mauritanie et du Soudan.

En ce qui concerne le Territoire du Sénégal, il y va de son avenir car la seule solution réelle aux difficultés budgétaires réside dans le développement de la production.

Or, dans le domaine minier, les espoirs que l'on peut concevoir sont toujours aléatoires. Les phosphates semblent trouver beaucoup de difficultés à assurer leur débouché commercial, les perspectives pétrolifères sont des plus incertaines encore. Dans le domaine agricole, les zones arachidières ne sont plus très loin de leur potentiel maximum et tout développement s'y heurtera à la loi économique des rendements décroissants.

Seule la Vallée, dont l'économie végète et dont les populations sont à la limite du minimum vital, et seul le Delta désert, offrant un domaine vierge et prometteur au développement agricole, aux activités économiques et à l'élévation générale du niveau de vie.

Les aménagements proposés s'inscrivent ainsi étroitement dans le cadre des objectifs du deuxième Plan Quadriennal.

J. GOUJON

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
27, rue Oudinot
PARIS 7e

Direction des Affaires Economiques et du Plan
Sous-Direction du Plan
3ème Bureau

PARIS, le 7 FEVRIER 1955

N° 1051 AB/TAMS

V/ REFERENCE :

OBJET : Etudes pour l'aménagement du Sénégal

PIECES JOINTES :

Le Ministre de la France d'Outre-Mer

à

Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française en A.O.F.

- DAKAR -

Il vous est demandé, par lettre sous timbre de la Direction des Travaux Publics, de faire procéder à une nouvelle étude de certains points particuliers du projet d'aménagement de la vallée du Sénégal établi par la Mission d'Aménagement du Sénégal pour compléter l'information du Comité des Travaux Publics et lui permettre de formuler un avis sur vos propositions et sur le programme d'études à entreprendre ou à poursuivre pour la mise au point des ouvrages projetés.

Le dossier serait cependant encore incomplet s'il n'y était annexé une étude détaillée des aspects proprement économiques du problème permettant de définir avec netteté les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Il est bien évident que, lorsque auront été admises comme valables des solutions techniques susceptibles de provoquer la mise en valeur des superficies préalablement reconnues aptes à la culture, lorsqu'aura été chiffré le coût des ouvrages à réaliser, on ne pourra envisager de passer au stade de l'exécution que si le profit à attendre des aménagements apparait suffisant pour balancer les charges tant financières que techniques en découlant.-

.../...

A cet égard, j'estime véritablement trop sommaires les considérations exposées dans le rapport de décembre 1953, présenté par la M.A.S., tendant à démontrer que les travaux à entreprendre ne constitueront pas une charge pour la puissance publique. Non seulement la notion de rentabilité y est prise dans son sens comptable le plus étroit, mais la démonstration postule que les 30 ou 40.000 tonnes d'excédents de mil attendus devront être commercialisés hors de la vallée, ce qui est loin d'être certain.

Il convient d'être plus exhaustif dans l'appréciation des charges et profits futurs et de mettre en évidence tous les éléments propres à fonder une opinion sur l'intérêt de l'opération. L'étude économique devrait apporter la connaissance de détail du revenu actuel des populations de la vallée moyenne, du revenu supplémentaire attendu des aménagements projetés, des courants d'échanges traditionnels, de leurs possibilités d'accroissement, des besoins vivriers des régions avoisinantes, les perspectives de cultures nouvelles, etc... etc...

Une telle enquête est indispensable pour que la décision d'engager des travaux dont le coût risque d'atteindre plusieurs milliards C.F.A. soit entourée de toutes les garanties désirables et puisse être acceptée par les instances appelées à se prononcer sur l'octroi des moyens de financement.

Pour le Ministre et par ordre
Le Directeur des Affaires Economiques et du Plan,

signé : ILLISIBLE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 356 IPA

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
27, rue Oudinot
PARIS 7e

Inspection Générale
des Travaux Publics
4ème Bureau

PARIS, le 14 FEVRIER 1955

LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

OBJET : Etudes de la M.A.S.

à

Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
en A.O.F.
- D A K A R -

La Comité des Travaux Publics de la France d'Outre-Mer s'est réuni le 13 Janvier 1955 pour examiner le programme d'ensemble de la M.A.S. que vous m'avez transmis par lettre n° 220 du 8 Janvier 1954.

Assistaient notamment à cette séance, outre les membres de droit :

MM. SAGOT, Inspecteur Général de l'Agriculture, Rapporteur

FISHER, Ancien Directeur des voies navigables, Rapporteur

ROSSIN, Directeur de l'Agriculture de l'Elevage et des Forets.

DROUHIN, Directeur de la Colonisation et de l'Hydraulique en Algérie

COYNE, Constructeur de barrages mondialement connu

D'importantes observations ont été présentées quant à la valeur des moyens techniques proposés par la M.A.S pour obtenir les conditions optima demise en valeur des terres de la vallée et du Delta. Ce n'est qu'après avoir pris connais sance d'éléments d'information plus complets que le

.../...

Comité pourra être en mesure de formuler un avis valable sur les projets d'aménagement et sur le programme des études à entreprendre ou à poursuivre pour la mise au point de ces projets.

Dans ces conditions, une nouvelle réunion du Comité sera nécessaire ; elle se tiendra dans la première quinzaine de Juin. D'ici là, la M.A.S. doit, sur les crédits déjà accordés qui couvraient intégralement le programme exposé par notre lettre du 8 Janvier, continuer les études en cours et rassembler les renseignements complémentaires estimés nécessaires par le Comité des Travaux Publics.

L'avis du Comité permettra alors aux services du Département de procéder à une évaluation nouvelle des besoins de la M.A.S. et des moyens à mettre à votre disposition dans le cadre de votre tranche FIDES 1955 - 1956.

D'ici là, la M.A.S. doit, sur les crédits déjà accordés, continuer les études en cours et rassembler les renseignements complémentaires estimés nécessaires pour le Comité des Travaux Publics.

L'avis du Comité sur un programme financier remanié arrivera suffisamment à temps pour la réunion du Comité Directeur du FIDES qui a lieu habituellement en Juillet.

o
o o

Le Procès-Verbal de la Réunion du 13 Janvier, actuellement en cours de rédaction, vous sera envoyé dès qu'il aura obtenu l'agrément de tous les membres qui ont pris la parole.

D'ores et déjà, et compte tenu du fait que votre programme remanié devra me parvenir vers le 15 Mai, pour que les rapporteurs puissent préparer leur travail en temps utile, et que les délais de diffusion d'une dizaine de jours soient respectés, je vous précise ci-après les points sur lesquels un effort d'études particulier devra être entrepris.

1°) - Amélioration du projet du barrage de D.G.M.

Aussi bien pour des raisons agricoles, puisque M. BLGOT a insisté sur le fait que la durée optimum des submersions doit être comprise entre 3 et 10 semaines, que pour des raisons de protection des escales d'amont en temps de grande crue, il est apparu que le seuil de la bouchure

.../...

mobile du barrage devait être très sérieusement abaissé et que cette bouchure devait permettre une maîtrise plus complète de la durée et du niveau des inondations ; en outre, le barrage est considéré comme insuffisamment stable par M. L'Inspecteur Général FISHER, Rapporteur.

Je vous conseille de vous mettre en rapport le plus vite possible avec des Ingénieurs accoutumés aux barrages mobiles importants, de façon à obtenir avant le mois de Mai un nouveau schéma chiffré de barrage pouvant donner satifaction.

2°) - Evaluation du projet de barrage de GOUINA. -

M. DROUHIN s'est élevé avec énergie contre l'évaluation de 35 Milliards citée par l'Administration pour le barrage de GOUINA et a précisé qu'il n'y avait pas eu de projet. Cette évaluation, qui n'avait été avancée par U.H.E.A. qu'à l'appui d'une demande d'honoraires, était certainement très surestimée.

Il a été proposé par le Comité de demander à M. COYNE, qui a accepté, de faire une évaluation sommaire du barrage à l'emplacement prévu. Il s'agit bien d'une évaluation sommaire et non d'un avant-projet, car iln'est pas question de reprendre actuellement l'étude du barrage de GOUINA, mais seulement d'apaiser les inquiétudes que peuvent avoir les Ingénieurs quant à la validité de l'évaluation U.H.E.A.

3°) - Problème du sel dans le Delta. -

L'origine du sel dans le Delta a fait l'objet d'une des préoccupations es sentielles du Comité et la note remise en séance par M. NESTERENKO n'a pas été estimée suffisante.

Il y aura lieu de préparer pour le mois de Mai un rapport spécial sur cette question qui devra comporter outre des renseignements sur les variations de niveau des nappes phréatiques, des données sur la perméabilité des sols ainsi que l'analyse physique et chimique des échantillons et de l'eau.

4°) - Durée de submersion des terres. -

Etant donné l'importance particulière attachée par M. SAGOT à la durée de submersion des terres et à leur dégagement en temps utile, il y a lieu d'évaluer celle-ci au mieux avant et après construction du barrage de DAGANA, suivant les diverses crues observées et les diverses zones

.../...

intéressées et d'aboutir en fait à définir les conséquences agricoles optimum de la crue.

Il est possible que vous vous heurtiez pour cette évaluation à l'insuffisance de documents topographiques, mais, même dans ce cas, une appréciation grossière agricole serait utile.

5°) - Culture du coton. -

M. ROSSIN a fait connaitre au Comité un inconvénient à une extension unique et très importante de la culture du mil dont les débouchés semblent très limités en dehors de la vallée. D'après lui, en raison des dépenses importantes que tout aménagement exposera, il serait souhaitable qu'une culture plus payante puisse assurer une rentabilité valable de ceux-ci. Peut-être le coton effectué en cultures de décrue est-il une des solutions. Une expérimentation à cet égard a été mise en place par la C.F.D.T. dont il convient d'attendre les résultats.

Un rapport sur cette question et sur les répercussions que peuvent avoir les barrages digues sur la culture du coton devra être établi.

L'Ingénieur Général des Travaux Publics
E. GROUZET

Inspecteur Général des Travaux
Publics de la France d'Outre-Mer

3250 TP/H

14 Mars 1955

OBJET : Aménagement du Fleuve Sénégal

LE HAUT-COMMISSAIRE

à Monsieur le GOUVERNEUR du Sénégal

SAINT-LOUIS

Les propositions pour l'étude de l'Aménagement du Fleuve Sénégal que vous m'avez transmises par votre lettre 2530 TP/MAS. du 29 décembre 1953 ont été examinées par le Comité des Travaux Publics de la France d'Outre-Mer au cours de sa séance du 13 Janvier 1955.

Le procès-verbal de la réunion est en cours de rédaction et il ne sera envoyé dès qu'il aura obtenu l'agrément de tous les membres qui ont pris la parole.

Pour gagner du temps et pour nous permettre de prendre dès maintenant toutes dispositions utiles, M. le Ministre de la France d'Outre-Mer dans ses lettres 865 TP/4 du 14 Février 1955 et 1053 AE/Plan/3 du 7 Février 1955 dont je vous prie de bien vouloir trouver copie ci-joint, m'a fait part de l'essentiel des observations qui ont été faites sur le programme d'étude de la Mission d'Aménagement du Sénégal et m'a donné les nouvelles instructions qui en découlent.

J'attire spécialement votre attention sur les points suivants :

La valeur des moyens techniques proposés par la M.A.S. pour obtenir les conditions optima de mise en valeur des terres de la vallée et du delta ont fait l'objet d'importantes observations et le Comité a demandé que des éléments d'informations plus complets lui soient fournis

.../...

avant de pouvoir donner son avis sur les plans généraux d'aménagement et sur le programme des études à entreprendre ou à poursuivre pour la mise au point de ces projets.

Une nouvelle réunion du Comité se tiendra dans la première quinzaine de Juin et l'avis qu'elle donnera permettra de procéder à une nouvelle évaluation des besoins de la M.A.S. et de fixer le montant des crédits qui devront être mis à sa disposition dans le cadre de la tranche FIDES 1955-1956.

L'avis du Comité des Travaux Publics arrivera ainsi suffisamment à temps pour la réunion du Comité Directeur du FIDES qui a lieu habituellement en Juillet.

D'ici là, la M.A.S. doit, sur les crédits déjà accordés qui couvraient intégralement le programme que nous avons soumis à M. le Ministre, continuer les études en cours et rassembler les renseignements complémentaires estimés nécessaires par le Comité des Travaux Publics.

Le Ministre insiste particulièrement pour que le côté économique du problème ne nous échappe pas. Il estime "véritablement trop sommaires les considérations exposées dans le rapport de Décembre 1953 présenté par la M.A.S." et demande qu'il soit procédé à une enquête économique très approfondie, faisant ressortir le revenu actuel des populations de la vallée moyenne, le revenu supplémentaire attendu des aménagements projetés, les courants d'échanges traditionnels, leurs possibilités d'accroissement, les besoins vivriers des régions avoisinantes, les perspectives de cultures nouvelles, etc... etc...

Il est nécessaire que vous examiniez à fond les conditions dans lesquelles vous pourriez rassembler dans des délais raisonnables les éléments demandés par le Ministre et que vous déterminiez en particulier si cette enquête doit nécessiter la venue d'une mission de spécialistes, l'engagement de personnel supplémentaire par la M.A.S. ou si l'effectif actuel vous paraît suffisant.

signé: TORRE

N° 732

29 Juin 1955

Objet

Propositions pour l'aménagement du Fleuve Sénégal

LE GOUVERNEUR DE LA MAURITANIE

à

Monsieur Le HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN A. O. F.

- DAKAR -

Conjointement avec le Territoire du Sénégal, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier préparé par le Bureau d'aménagement et intitulé "Nouvelles propositions pour l'aménagement du Fleuve Sénégal".

L'oeuvre poursuivie par cet organisme intéresse les deux rives d'un fleuve qui marque certes la limite géographique de deux territoires mais qui en est également le trait d'union.

Qu'il s'agisse des études ou qu'il s'agisse des travaux, il n'est pas possible de dissocier les programmes où les réalisations touchant le Fleuve lui-même intéressent inéritablement tout ce qui, de près ou de loin, est relié à son système hydrographique ou à la capacité de production de sa Vallée.

Etudié en étroite collaboration avec les services des deux Territoires, le dossier présenté définit parfaitement les buts poursuivis et répond avec une précision très suffisante aux objections qui auraient pu être faites sur certains points.

Tel qu'il est, le projet qui vous est soumis est certainement malgré la relative modicité de ses exigences financières, l'un des plus importants de tous ceux qui ont vu le jour jusqu'ici en Afrique Française.

Il l'est encore plus si l'on considère l'évolution générale de la conjoncture vivrière dans la plupart de nos [illegible]. Déjà insuffisante à l'heure actuelle, la production alimentaire risque dans un proche avenir de se trouver largement [illegible] par rapport à la consommation.

[illegible] taux [illegible] du taux [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ensemble [illegible]

[illegible] national, [illegible] et ce [illegible] [illegible]ication [illegible]

[illegible]

[illegible] 1
[illegible] 1
[illegible] 1
[illegible] 1

[illegible]

N° 732

29 Juin 1955

Objet

Propositions pour l'aménagement du Fleuve Sénégal

LE GOUVERNEUR DE LA MAURITANIE

à

Monsieur Le HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN A. O. F.

- DAKAR -

Conjointement avec le Territoire du Sénégal, j'ai l'honneur de vous transmettre le dossier préparé par le [illegible] d'aménagement et intitulé "Nouvelles propositions pour l'aménagement du Fleuve Sénégal".

L'oeuvre poursuivie par cet organisme intéresse les deux rives d'un fleuve qui marque certes la limite géographique de deux territoires mais qui en est également le trait d'union.

Qu'il s'agisse des études ou qu'il s'agisse des travaux, il n'est pas possible de dissocier les programmes où les réalisations touchant le Fleuve lui-même intéressent inévitablement tout ce qui, de près ou de loin, est relié à son système hydrographique ou à la capacité de production de sa Vallée.

Etudié en étroite collaboration avec les services des deux Territoires, le dossier présenté définit parfaitement les buts poursuivis et répond avec une précision très suffisante aux objections qui auraient pu être faites sur certains points.

Tel qu'il est, le projet qui vous est soumis est certainement malgré la relative modicité de ses exigences financières, l'un des plus importants de tous ceux qui ont vu le jour jusqu'ici en Afrique Française.

Il l'est encore plus si l'on considère l'évolution générale de la conjoncture vivrière dans la plupart de nos [illegible]. Déjà insuffisante à l'heure actuelle, la production alimentaire risque dans un proche avenir de se trouver [illegible] par rapport à la consommation.

En effet, une [illegible] taux [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ensemble [illegible]

[illegible] national, [illegible] et [illegible] fication [illegible]

[illegible] Secrétaire Général,

[illegible]

Signé : [illegible]

[illegible] 1
[illegible] 1
[illegible] 1
[illegible] 1